

22 juin 2011

## TCHAD

# Une amélioration des conditions sécuritaires permet le retour de quelques personnes déplacées

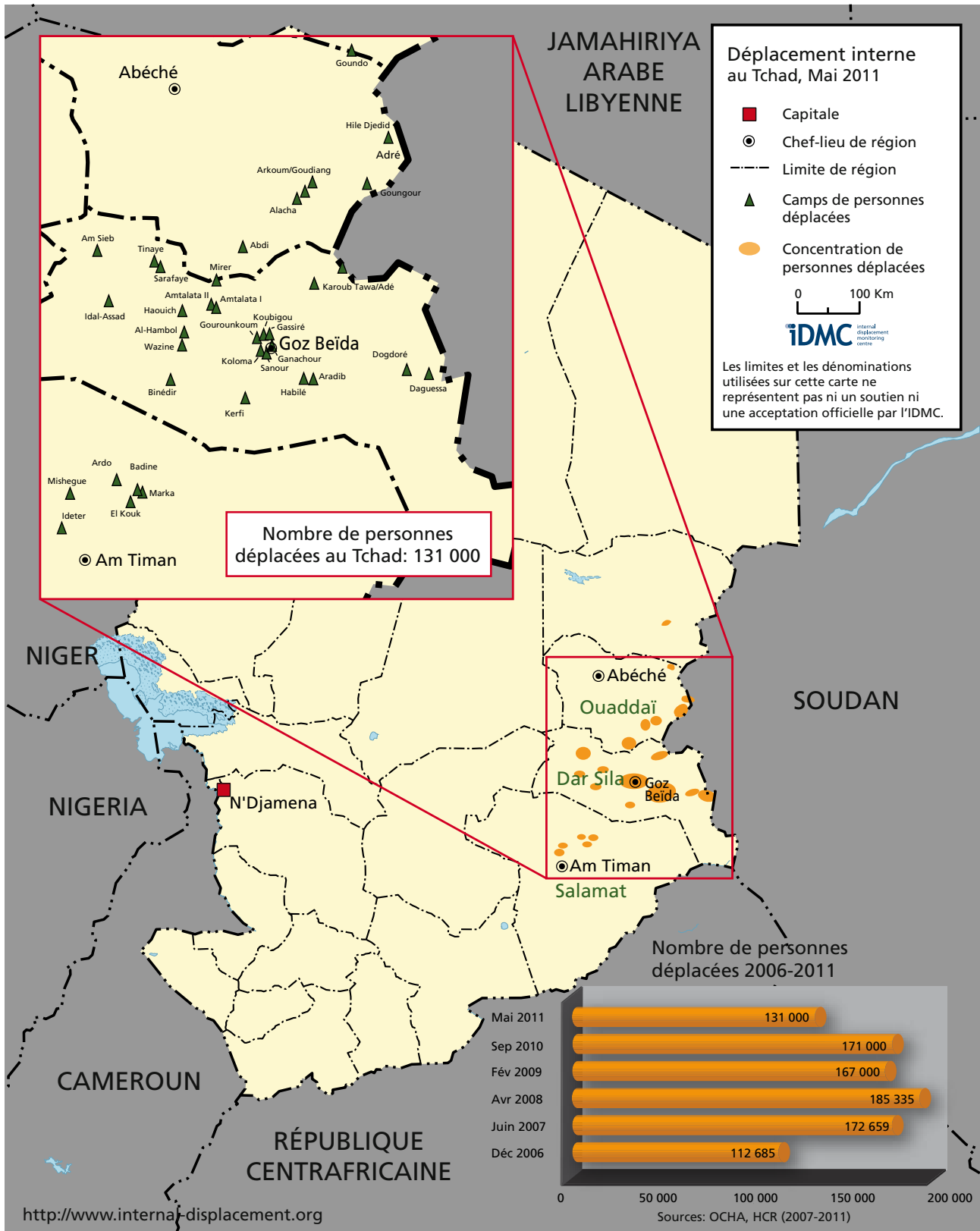
Au 11 juin 2011, il y avait 131 000 personnes déplacées réparties dans 38 camps de déplacés dans l'Est du Tchad. Pour la majorité d'entre eux, ils disposaient de moyens d'existence limités et dépendaient toujours de la protection et de l'assistance des organisations internationales humanitaires. Aucun nouveau déplacement interne n'a été signalé en 2010, ni pendant les cinq premiers mois de l'année 2011.

Après le retrait des troupes de maintien de la paix des Nations Unies en décembre 2010, le gouvernement tchadien est devenu responsable de la protection des populations civiles dans les régions affectées par le conflit. Il a normalisé les relations avec le gouvernement du Soudan et mis en place une force militaire commune avec ce pays pour patrouiller et effectuer des contrôles le long de leur frontière commune. Les progrès sécuritaires constatés dans certaines régions ont été attribués à cette force frontalière mixte.

Pourtant, le Secrétaire général des Nations Unies a conseillé au Conseil de sécurité de rester vigilant, le retrait des troupes des Nations Unies ayant fortement limité la capacité des Nations Unies de surveiller et de signaler les attaques lancées contre les civils. Dans le même temps, les événements survenus dans la région, notamment la guerre en Libye, la détérioration de la situation sur le plan sécuritaire dans le nord-est de la RCA et la poursuite du conflit au Soudan pourrait avoir un impact négatif sur la situation sécuritaire au Tchad.

Depuis 2008, environ 55 000 personnes déplacées sont retournées dans leurs villages d'origine. Le HCR a commencé à faciliter les retours en mai 2011 et, au début du mois de juin, il avait conduit 12 convois de retour. Les représentants du gouvernement tchadiens ont fait état de leur engagement à créer les conditions nécessaires au retour, à la réintégration locale ou à la réinstallation ailleurs dans le pays des personnes déplacées, de façon à mettre fin au déplacement interne d'ici la fin du mois de décembre 2011. Pourtant, pour la majorité des personnes déplacées dans l'Est du Tchad, le retour n'est pas encore une option envisageable parce que les conditions de sécurité restent précaires, que les autorités locales sont peu présentes et que les services sociaux de base ne sont pas accessibles dans les zones de retour.

Environ 30% des personnes déplacées sont des enfants âgés de 6 à 12 ans. Dans les camps de déplacés, les enfants ont un accès limité à l'école primaire et n'ont aucune possibilité de poursuivre leur scolarisation au-delà. En 2010, le gouvernement a fait des efforts pour répondre au problème du recrutement d'enfants par l'armée nationale et il a continué de remettre à l'Unicef les enfants liés aux groupes rebelles de retour dans leur région d'origine pour qu'ils soient réintégrés et réhabilités. Mais, d'après les informations recueillies, toutes les parties au conflit dans l'Est du Tchad continuent de recruter et d'utiliser des enfants.



Source: IDMC

D'autres cartes sont disponibles à l'adresse [www.internal-displacement.org](http://www.internal-displacement.org)

## Historique et causes des déplacements

### *Contexte politique et socio-économique*

Sur les 11,1 millions de personnes déplacées en Afrique, trois millions vivent dans le « triangle des conflits » régional formé par l'Est du Tchad, le Darfour et le Nord de la République Centrafricaine (RCA). Le triangle est affecté par des conflits armés interdépendants, des niveaux d'insécurité élevés malgré la présence des troupes internationales de maintien de la paix, la présence généralisée d'armes légères et des déplacements forcés à l'intérieur et au-delà des frontières. En 2010, le Tchad, le Soudan et la RCA ont été classés parmi les dix pays les plus « faillis » du monde dans le *Failed States Index*, le Tchad arrivant en deuxième position juste après la Somalie (Fund for Peace, 21 juin 2010).

Bien que le Tchad soit un pays producteur de pétrole, ce pays est classé 163<sup>ème</sup> sur 169 par l'indice de développement humain 2010 (PNUD, novembre 2010). C'est aussi le 133<sup>ème</sup> sur 134 pays selon le rapport mondial 2010 sur l'inégalité entre les hommes et les femmes (Forum économique mondial, 2010), qui évalue la répartition des ressources et des chances entre les hommes et les femmes, indépendamment du niveau global des ressources et des chances pour l'ensemble de la population. Le classement du Tchad montre que ce pays affiche le deuxième taux le plus élevé du monde, après le Yémen, pour ce qui concerne l'inégalité mesurée entre les hommes et les femmes.

La Banque mondiale a financé la construction d'un oléoduc allant du Tchad au port de Kribi et passant par le Cameroun avec pour objectif de réduire la pauvreté au Tchad et d'améliorer la gouvernance grâce à une meilleure utilisation des revenus du pétrole (WBG, 20 novembre 2009). Pourtant, dans les sept années qui se sont écoulées depuis que l'oléoduc est devenu opérationnel, au lieu d'investir dans les services sociaux, de réduire la pauvreté et d'améliorer la gouvernance, autant d'éléments essentiels pour la protection et

l'assistance aux personnes déplacées et la réalisation de solutions durables, le Tchad a utilisé les revenus pétroliers supplémentaires pour acheter des armes et lutter contre les groupes d'insurgés. Selon l'indice Ibrahim de la gouvernance africaine, qui évalue la prestation des biens et services publics délivrés aux citoyens par les pouvoirs publics et les acteurs non étatiques, le Tchad est classé 52<sup>ème</sup> sur 53. Il apparaît ainsi comme le deuxième pays le moins bien gouverné en Afrique après la Somalie (Fondation Mo Ibrahim, 11 octobre 2010).

### *La guerre par procuration entre le Tchad et le Soudan*

À partir de 2004, la guerre au Darfour a causé un afflux de 270 000 réfugiés dans l'Est du Tchad. Elle a également amené des rebelles du Darfour appartenant à l'ethnie Zaghawa, le même groupe ethnique que le président Idriss Déby du Tchad. La volonté de celui-ci de les laisser mener des opérations à partir de bases situées à l'intérieur du Tchad a incité en retour le gouvernement soudanais à permettre aux rebelles tchadiens d'agir à partir de l'intérieur du Darfour. Les deux gouvernements ont en fait mené une guerre par procuration laissant les groupes armés participer aux combats réels (*Small Arms Survey*, mars 2011).

### *Le conflit armé interne au Tchad*

En 2006, avec ces tensions comme toile de fond, un conflit armé interne a éclaté au Tchad après la modification de la Constitution introduite par le Président Déby pour lui permettre de briguer un troisième mandat. Les rebelles tchadiens basés au Darfour l'ont accusé de limiter les postes gouvernementaux et militaires aux membres de son groupe ethnique, pourtant minoritaire, et d'utiliser les revenus du pétrole pour soutenir les forces armées, au lieu d'investir dans les services sociaux et les infrastructures (ICG, 26 août 2009). Idriss Déby a été réélu en 2006, mais les résultats ont été contestés par l'opposition politique qui avait boycotté le scrutin. L'opposition n'a jamais accepté la légitimité de son arrivée au pouvoir suite à un coup d'État militaire en 1990. Les tentatives de coup d'État intervenues en 2006, 2008 et

2009 ont montré l'échec des efforts pour consolider la paix au Tchad.

*La violence interethnique et les attaques contre les civils par des bandes criminelles*

Outre le conflit armé, la violence interethnique pour l'accès aux terres et aux ressources naturelles, et les attaques contre des civils par des bandes armées sont également à l'origine de déplacements internes dans l'Est du Tchad. En 2006 et en 2007, les milices soudanaises Janjawid ont effectué des raids de l'autre côté de la frontière contre des villages tchadiens, exploitant des conflits fonciers de longue date entre les groupes ethniques. Elles ont perpétré des violations des droits de l'homme, y compris des massacres, des viols, des pillages et des incendies de villages, et elles ont été considérées comme la première cause de déplacement (HRW, juin 2009).

Si la violence interethnique a considérablement diminué à partir de 2007, elle a été remplacée par des attaques généralisées contre les civils, y compris les personnes déplacées, les réfugiés et les travailleurs humanitaires, par des bandes armées et des gangs criminels connus sous le nom de « coupeurs de route » qui agissent en toute impunité. Ces attaques criminelles se sont multipliées, malgré la présence des troupes internationales de maintien de la paix, et des unités de la police tchadienne chargée de protéger les civils.

*Les opérations de maintien de la paix*

La MINURCAT, la mission des Nations Unies en RCA et au Tchad, a été créée en 2007 pour améliorer le système judiciaire du Tchad et surveiller la situation des droits de l'homme. Les troupes de la MINURCAT ont été déployées pour protéger les personnes déplacées tchadiennes et les réfugiés soudanais, garantir le bon déroulement des opérations humanitaires, et contribuer à rétablir la stabilité. La MINURCAT a également été chargée de former une force de police tchadienne spécialisée, connue sous le nom de Détachement Intégré de Sécurité (DIS) afin qu'elle assure la

sécurité dans les camps de réfugiés et de personnes déplacées et qu'elle patrouille dans les principales villes de l'Est du Tchad. A la demande du gouvernement tchadien et conformément à la résolution 1923 du Conseil de sécurité des Nations Unies, la MINURCAT s'est retirée du Tchad en décembre 2010.

*L'amélioration de la situation sécuritaire*

Après avoir demandé le retrait de la MINURCAT, le gouvernement tchadien s'est engagé à prendre la responsabilité de la protection des civils dans l'Est du Tchad (ISN, 18 mai 2010). Il a signé un accord avec le gouvernement du Soudan pour normaliser les relations entre les deux pays en mettant en place une force militaire commune chargée de patrouiller le long de leur frontière commune et de contrôler cette frontière, et en mettant fin au soutien que chaque pays apportait à leurs groupes d'opposition armée dans leurs territoires respectifs (NOREF, 15 avril 2011). Des observateurs extérieurs ont estimé que la force frontalière commune, dont le commandement est exercé en alternance tous les six mois par le Tchad et le Soudan, était efficace (USDoS, 8 avril 2011). La force frontalière commune a permis d'améliorer la situation sécuritaire dans certaines régions de l'Est du Tchad et, avec les Nations Unies, elle a apporté un soutien au DIS, qui a vu le nombre de ses officiers augmenter de 850 à 1 000 hommes. Ces officiers assurent la sécurité des personnes déplacées et des réfugiés dans les camps et aux alentours (OCHA, 16 février 2011).

Pourtant, dans le rapport qu'il a remis en avril 2011 au Conseil de sécurité, le Secrétaire général des Nations Unies a conseillé au Conseil de rester vigilant en ce qui concerne la protection des civils au Tchad. Il a indiqué que les groupes rebelles qui n'avaient pas été démobilisés représentaient toujours une menace potentielle et que la violence des gangs criminels représentait toujours une menace dans de nombreuses régions du Tchad, y compris l'Est et le Sud, même si le nombre d'attaques lancées par ces gangs avait diminué.

De plus, le retrait des troupes des Nations Unies avait fortement limité la capacité des Nations Unies de surveiller et de signaler les attaques lancées contre les civils. Le Secrétaire général a souligné que les événements survenus dans les pays voisins, notamment la guerre en Libye, la détérioration de la situation sur le plan sécuritaire dans le nord-est de la RCA et la poursuite du conflit au Soudan constituaient une source de préoccupation à cet égard (UNSC, 29 avril 2011).

Il y a eu des élections présidentielles au Tchad en avril 2011 et le Président Déby a été réélu pour un mandat de quatre ans avec 89 pour cent des voix. Les principaux groupes d'oppositions ont boycotté les élections, parce que les exigences qu'ils avaient formulées en faveur de réformes électorales n'avaient pas été satisfaites (BBC, 10 mai 2011).

## Les derniers chiffres sur les déplacements

C'est au milieu de l'année 2008 que les Nations Unies ont fait état du nombre le plus élevé de personnes déplacées, qui s'élevait alors à 185 000 (OCHA, 9 juin 2008). En juin 2011, il y avait 131 000 personnes déplacées dans l'Est du Tchad (OCHA, 20 avril - 25 mai 2011). Pour la majorité d'entre eux, ils disposaient de moyens d'existence limités et dépendaient toujours de la protection et de l'assistance des organisations internationales humanitaires (OCHA, 30 novembre 2010). Aucun nouveau déplacement interne n'a été signalé en 2010, ni pendant les cinq premiers mois de l'année 2011.

Fin avril 2011, le Tchad accueillait aussi 264 000 réfugiés soudanais dans 12 camps le long de sa frontière orientale avec le Soudan et 64 000 réfugiés centrafricains dans 5 camps le long de sa frontière Sud avec la RCA (UNSC, 29 avril 2011).

Fin mai, la guerre de 2011 en Libye avait forcé 60 000 migrants tchadiens à retourner au Tchad. La plupart d'entre eux bénéficiait de l'assistance

de l'Organisation internationale des migrations, du Haut Commissariat pour les Réfugiés (HCR) et d'ONG partenaires comme le Comité international de secours (OCHA, 20 avril - 25 mai 2011).

La guerre de 2011 en Libye avait aussi eu d'autres effets négatifs sur les populations à l'Est du Tchad. En effet, l'approvisionnement en carburant pour le Nord du Tchad et certaines régions de l'Est se faisait surtout par bateau via la Libye et le prix du carburant a augmenté lorsque cette voie a été bloquée (FEWSNET, mars 2011). Le Programme alimentaire mondial (PAM) a dû fermer le couloir humanitaire reliant le port de Benghazi en Libye à Abéché à l'Est du Tchad, qui lui avait permis d'acheminer de la nourriture vers plus d'un million de réfugiés soudanais, de personnes déplacées à l'intérieur du Tchad et aux collectivités tchadiennes accueillant ces populations. Le PAM a ouvert un nouveau couloir à travers le Soudan qui traverse le Darfour, ce qui constitue une voie de distribution plus coûteuse et plus longue (WFP, 7 avril 2011). Les villages accueillant les migrants tchadiens ont fait face à un « double fardeau », avec des transferts d'argent en provenance de Libye qui s'amenuisent et de maigres ressources qui s'épuisent avec le retour des déplacés (IRIN, 25 mai 2011).

## Les solutions durables et les enjeux du retour

Depuis 2008, environ 55 000 personnes déplacées sont retournées dans leurs villages d'origine (OCHA, 20 avril - 25 mai 2011). Les conditions de sécurité s'étant améliorées dans certaines zones de retour, le HCR a commencé à faciliter les retours en mai 2011 et, au début du mois de juin, il avait conduit 12 convois de retour. Le HCR a assisté les personnes déplacées de retour à leur domicile en organisant leur transport en camion, le PAM leur a distribué des rations alimentaires et les autorités locales leur ont alloué des terres à cultiver (UNHCR, 6 juin 2011). Intersos, une ONG humanitaire internationale, continue de mener

des activités d'évaluation et de protection dans les zones de retour, pour apporter aux personnes déplacées retournant dans leur village d'origine des informations fiables sur la sécurité, les conditions de vie et les difficultés d'accès aux services sociaux. Le programme d'évaluation et de protection comporte des formations à la résolution des conflits et aux droits de l'homme pour les autorités locales, afin de renforcer leurs capacités à assister les personnes déplacées qui retournent chez elles (Intersos, 30 septembre 2010).

En mars 2011, des représentants du gouvernement tchadien ont rencontré des responsables des Nations Unies, des ONG et des donateurs à N'Djamena, la capitale du Tchad, pour discuter des solutions durables pour les personnes déplacées. La réunion était convoquée par la CONSAHDIS, l'agence gouvernementale qui est désormais responsable de la coordination des activités humanitaires et des opérations du DIS. Les représentants du gouvernement tchadien ont fait état de leur engagement à créer les conditions nécessaires au retour, à la réintégration locale ou à la réinstallation ailleurs dans le pays des personnes déplacées, de façon à mettre fin au déplacement interne d'ici la fin du mois de décembre 2011 (Gouvernement du Tchad, 2 mars 2011).

Malgré ces initiatives et bien que le gouvernement ait annoncé que le déplacement serait terminé d'ici la fin de l'année 2011 (UN News Centre, 13 mai 2011), pour la majorité des personnes déplacées dans l'Est du Tchad, le retour n'est pas encore une option envisageable parce que les conditions de sécurité restent précaires, que les autorités locales sont peu présentes et que les services sociaux de base ne sont pas accessibles dans les zones de retour (OCHA, 30 novembre 2010). En mai 2011, le gouvernement n'avait toujours pas de stratégie pour identifier des solutions durables ou, de façon plus spécifique, pour allouer les ressources humaines et financières nécessaires pour permettre le retour et la réintégration des personnes déplacées (UN News Centre, 13 mai 2011).

## Les besoins de protection des enfants déplacés

En raison des effets combinés de la sécheresse, des inondations, de l'insécurité alimentaire et de la crise nutritionnelle survenue en 2009 et en 2010, le nombre des personnes vulnérables au Tchad a augmenté, passant de 500 000 à 2,5 millions (OCHA, 30 novembre 2010). Parmi elles, les 131 000 personnes déplacées dépendent toujours de la protection et de l'assistance de la communauté internationale.

En 2011, le groupe sectoriel de protection (*protection cluster*) a pour priorités de promouvoir des solutions durables pour les personnes déplacées, que ce soit par leur retour, leur intégration locale ou leur réinstallation ailleurs dans le pays, et de promouvoir la mise en place d'un cadre juridique et politique national protégeant les personnes déplacées (OCHA, janvier - mars 2011). Malgré cela, les enfants déplacés dans l'Est du Tchad ont toujours des besoins de protection particuliers auxquels il faut répondre.

Environ 30% des personnes déplacées sont des enfants en âge d'aller à l'école, de 6 à 12 ans. Dans les camps de déplacés, les enfants ont un accès limité à l'école primaire et n'ont aucune possibilité de poursuivre leur scolarisation au-delà. L'absence d'instituteurs qualifiés, d'infrastructures scolaires adaptées, de manuels scolaires ou encore de système d'évaluation et de signalement des besoins éducatifs sont les principaux problèmes rencontrés (OCHA, 30 novembre 2010).

Comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution 1612, l'équipe pays des Nations Unies a mis en place une équipe spéciale de surveillance et d'information (*Task Force MRM*) sur les violations graves perpétrées contre les enfants dans le contexte du conflit armé. La Task Force MRM a recensé les violations perpétrées contre des enfants dans l'Est du Tchad en 2010, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants par les

forces armées et les groupes armés, les meurtres et mutilations d'enfants, en particulier du fait de munitions non explosées, ainsi que la violence sexuelle et sexiste (UNSC, 9 février 2011).

En 2010, le gouvernement a fait des efforts pour répondre au problème du recrutement d'enfants par l'armée nationale et il a continué de remettre à l'Unicef les enfants liés aux groupes rebelles de retour dans leur région d'origine pour qu'ils soient réintégrés et réhabilités (USDoS, 8 avril 2011). Le Tchad a signé et ratifié le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et c'est l'un des six pays africains qui ait signé la Déclaration de N'Djamena de juin 2010, un texte juridiquement contraignant visant à mettre un terme au recrutement et à l'utilisation d'enfants par les forces et groupes armés (HDPT, 14 juin 2010). Pourtant, la Task Force MRM a constaté que l'armée nationale tchadienne avait activement recruté des enfants, y compris dans les camps de déplacés (UNSC, 9 février 2011).

En octobre 2010, alors que le rapport du Département d'Etat américain publié en 2010 sur la traite des êtres humains publiait des conclusions similaires sur le recrutement d'enfants par les forces armées tchadiennes, le gouvernement américain a prononcé une dérogation lui permettant d'apporter une aide militaire à quatre pays recrutant des enfants soldats, dont le Tchad, plutôt que de leur imposer des sanctions et de mettre fin à son aide militaire (New York Times, 28 octobre 2010).

En juin 2011, un rapport d'Amnesty International sur la situation des droits de l'homme des enfants recrutés par les forces et les groupes armés dans l'Est du Tchad indiquait que toutes les parties au conflit recrutaient et utilisaient des enfants, y compris des chefs locaux appartenant à divers groupes ethniques qui employaient des enfants pour participer aux violents conflits et aux troubles intercommunautaires. Le rapport montre

que, en raison de l'échec ou l'absence de programmes de démobilisation pour les enfants associés aux groupes et aux forces armées, ces enfants risquent d'être de nouveau recrutés une fois qu'ils sont retournés chez eux. Comme il n'y a ni école ni travail, ces enfants n'ont pas d'autres alternatives (AI, janvier 2011).

En juin 2011, le gouvernement a signé un plan d'action pour mettre fin à l'utilisation d'enfants par les forces de sécurité du pays. D'après le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies sur les enfants et les conflits armés, ce plan d'action reflète l'engagement du gouvernement tchadien d'avancer de façon à mettre fin l'une des principales violations graves perpétrées à l'encontre des enfants. Elle a néanmoins souligné que l'essentiel du travail pour protéger de protection des enfants restait à accomplir (IRIN, 14 juin 2010).

## **Les réponses nationale et internationale au déplacement interne**

### *La réponse nationale*

En 2007, le gouvernement tchadien a mis en place un comité national pour assister les personnes déplacées, le *Comité national d'assistance aux personnes déplacées* (CNA PD). Mais il dispose de ressources et de personnels limités et n'a pu apporter qu'une assistance sporadique. En 2008, le gouvernement a également mis en place le comité CONAFIT pour coordonner les activités humanitaires avec les troupes de maintien de la paix des Nations Unies et les organisations humanitaires qui travaillent au Tchad.

En octobre 2009, l'Union africaine a adopté la Convention sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, le premier instrument régional juridiquement contraignant pour protéger les droits des personnes déplacées. La Convention ne pourra entrer en vigueur qu'après

sa ratification par 15 Etats africains. Le Tchad a signé la Convention mais il ne l'a pas ratifiée.

Depuis le retrait de la MINURCAT en décembre 2010, le gouvernement tchadien a mis en place la CONSAHDIS et le *Bureau de sécurisation et des mouvements* (BSM) pour former un réseau de sécurité destiné à faciliter les opérations humanitaires dans 12 localités (Gore, Abéché, Iriba, Farchana, Goz Beida, Koukou Angarana, Haraze, Maro, Daha, Am Timan, Bahai et Guéréda). Le BSM tient des réunions hebdomadaires pour évaluer la situation sécuritaire et répondre aux demandes d'escorte que lui adressent les organisations humanitaires.

En mai 2011, les présidents de RCA, du Tchad et du Soudan ont signé un accord pour mettre en place un mécanisme commun destiné à garantir la sécurité et la stabilité et à renforcer les liens économiques entre pays voisins. L'établissement d'un groupe tripartite consultatif sur les questions militaires et sécuritaires, le démantèlement de tous les obstacles au commerce transfrontalier entre les trois pays, la construction de routes et l'ouverture de voies aériennes pour relier ces pays, figurent parmi les actions proposées dans le cadre de cet accord (Sudan Vision, 24 mai 2011).

#### *La réponse internationale*

La réponse humanitaire des Nations Unies à l'Est du Tchad est dirigée par le Coordonnateur Résident / Coordonnateur Humanitaire, qui est également le représentant du PNUD. Plus de 60 organisations internationales humanitaires fournissent une assistance aux communautés déplacées dans l'Est du Tchad, notamment aux personnes déplacées et aux réfugiés du Darfour. Le système de groupes sectoriels (*cluster*) a été introduit au Tchad en 2007 pour améliorer la protection et l'assistance apportée aux personnes déplacées par les agences humanitaires. Treize groupes sectoriels sont maintenant opérationnels au Tchad, y compris le groupe de protection.

Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (UN OCHA) est responsable de la coordination des demandes de financements des organisations humanitaires, qui passent par un Processus d'appel consolidé (CAP). En juin 2011, sur 506 millions de dollars demandés pour 2,2 millions de bénéficiaires dans le cadre du CAP 2011, 46% seulement avaient été financés. Les secteurs qui mettent en oeuvre des activités d'assistance, qui sont importantes pour les personnes déplacées et en particulier pour les enfants déplacés, n'étaient toujours pas financés par le CAP 2011 : les secteurs de la protection et de l'éducation n'étaient financés qu'à hauteur de 5% (OCHA, 8 juin 2011). En 2010, sur les 544 millions de dollars demandés dans le cadre du CAP 2010, ces secteurs étaient aussi les moins financés à la fin de l'année, avec 24 et 23% des fonds respectivement (OCHA, 9 juin 2011). Pour répondre à ces difficultés de financement, le Fonds central pour les interventions d'urgence (CERF) a alloué 11,2 millions de dollars au CAP 2011. Le CERF est ainsi devenu le quatrième contributeur après les Etats-Unis, la Commission européenne et le Japon (CERF, 8 juin 2011; OCHA, 9 juin 2011).

Le développement économique à long terme à l'Est du Tchad serait une composante essentielle dans une stratégie visant à proposer des solutions durables aux personnes déplacées. Pour qu'une telle stratégie voit le jour, il faudrait que le gouvernement et la communauté humanitaire s'engagent à passer d'une logique de secours à une logique de relèvement. Dans cette perspective, le secteur du relèvement rapide a demandé 8 millions de dollars au CAP. Mais fin juin 2011, ce financement n'avait pas encore été versé (OCHA, 8 juin 2011).

**Note:** Ce document est un résumé du nouveau profil du Tchad préparé par l'Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC). Le profil complet est disponible en ligne [ici](#).

## Sources:

**Amnesty International (AI)**, janvier 2011, A compromised future: Children recruited by armed forces and groups in eastern Chad.

**British Broadcasting Corporation (BBC)**, 10 mai 2011, Chad's President Idriss Déby re-elected amid boycott.

**Central Emergency Response Fund (CERF)**, accès online le 8 juin 2011, CERF around the world: Chad 2011.

**Famine Early Warning Systems Network (FEWSNET)**, mars 2011, Chad Food Security Outlook.

**Fund for Peace**, 21 juin 2010, Failed States Index.

**Government of Chad and UN Country Team**, 2 mars 2011, Rencontre de haut de niveau sur les solutions durables pour les personnes déplacées internes à l'est du Tchad.

**Human Rights Watch (HRW)**, juin 2009, The Risk of Return: Repatriating the Displaced in the Context of Conflict in Eastern Chad.

**Integrated Regional Information Networks (IRIN)**, 14 juin 2011, UN envoy hails Chad's action plan to end use of child soldiers.

**Integrated Regional Information Networks (IRIN)**, 25 mai 2011, CHAD-LIBYA: Agencies prepare for more migrants.

**International Crisis Group (ICG)**, 26 août 2009, Tchad: sortir du piège pétrolier.

**International Relations and Security Network (ISN)**, 18 mai 2010, Intel Brief: The Chad Withdrawal.

**Intersos**, 30 septembre 2010, Protection Monitoring in Areas of Return.

**Mo Ibrahim Foundation**, 11 octobre 2010, Ibrahim Index of African Governance.

**New York Times**, 28 octobre 2010, 4 Nations With Child Soldiers Keep U.S. Aid.

**Norwegian Peacebuilding Resource Centre (NOREF)**, 15 avril 2011, Chad's relations with Libya, Sudan, France and the US.

**Small Arms Survey**, mars 2011, Renouncing the Rebels: Local and Regional Dimensions of Chad - Sudan Rapprochement

**Sudan Vision**, 24 mai 2011, Sudan, Chad, CAR to Cooperate on Security and Peace.

**UN News Centre**, 13 mai 2011, Security situation improves in eastern Chad, but concerns remain – UN official.

**UN Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (UN OCHA)**, accès online le 9 juin 2011, Financial Tracking Service for Chad CAP 2010, Table D: Requirements, Commitments/ Contributions and Pledges per Cluster.

**UN Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (UN OCHA)**, accès online le 9 juin 2011, Financial Tracking Service for Chad CAP 2011, Table G: Total Funding per Donor.

**UN Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (UN OCHA)**, accès online le 8 juin 2011, Financial Tracking Service for Chad CAP 2011, Table D: Requirements, Commitments/ Contributions and Pledges per Cluster.

**UN Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (UN OCHA)**, 20 avril-25 mai 2011, Bulletin d'Information Humanitaire.

**UN Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (UN OCHA)**, 16 février 2011, Quarterly

Thematic Bulletin: Sustainable solutions for Internally Displaced Persons.

**UN Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (UN OCHA)**, janvier-mars 2011, CHAD  
Quarterly Cluster Report: Humanitarian Response in Chad.

**UN Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (UN OCHA)**, 30 novembre

2010, Consolidated Appeal for Chad 2011.

**UN Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (UN OCHA)**, 9 juin 2008, Humanitarian Action in Chad - Facts and Figures.

**United Nations Development Programme (UNDP)**, novembre 2010, Human Development Index Rankings – 2010.

**United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR)**, 6 juin 2011, Displaced Chadians rush home before the rain.

**United Nations Security Council (UN SC)**, 29 avril 2011, Report of the Secretary-General on the protection of civilians in Chad.

**United Nations Security Council (UN SC)**, 9 février 2011, Report of the Secretary-General on children and armed conflict.

**US Department of State (USDoS)**, 8 avril 2011, 2010 Chad Country Report on Human Rights Practices.

**World Bank Group (WBG)**, 20 novembre 2009, Program Performance Assessment Report – Chad

**World Economic Forum**, 2010, Global Gender Gap Report.

**World Food Programme (WFP)**, 7 avril 2011, WFP Reopens the Sudan Logistics Corridor.

## L'Observatoire des situations de déplacement interne

L'observatoire des situations de déplacement interne (Internal Displacement Monitoring Centre ou IDMC) a été créé en 1998 par le Conseil norvégien pour les réfugiés à la demande des Nations Unies et afin d'élaborer une base de données mondiale sur le déplacement interne. Plus de dix ans après, il demeure la principale source d'information et d'analyses sur les déplacements internes provoqués par les conflits et la violence dans le monde.

L'objectif de l'IDMC est de soutenir une meilleure réponse nationale et internationale aux situations de déplacement interne et le respect des droits des personnes déplacées internes (PDI) qui sont souvent parmi les personnes les plus vulnérables. Il vise également à promouvoir des solutions durables pour les personnes déplacées à travers le retour, l'intégration locale ou la réinstallation ailleurs dans le pays.

L'IDMC concentre son action sur les activités suivantes:

- Suivi et élaboration de rapports sur les déplacements internes provoqués par les conflits, la violence généralisée et les violations des droits de l'homme;
- Recherche, analyse et plaidoyer pour les droits des personnes déplacées;
- Formation et renforcement des capacités sur la protection des personnes déplacées;
- Contribution au développement de standards et directives sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées.

Pour plus d'informations, consultez le site Internet de l'Observatoire des situations de déplacement interne et la base de données: [www.internal-displacement.org](http://www.internal-displacement.org)

### Contact:

#### **Nina M. Birkeland**

Chef de suivi et de plaidoyer

Tél.: +41 (0)22 795 07 34

Email: [nina.birkeland@nrc.ch](mailto:nina.birkeland@nrc.ch)

#### **Laura Perez**

Analyste Pays sur la RCA et le Tchad

Tel.: +1 646 267 1090

Email: [laura.perez@nrc.ch](mailto:laura.perez@nrc.ch)

#### **Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC)**

Conseil norvégien pour les réfugiés

Chemin de Balxert 7-9

1219 Genève, Suisse

Tél: +41 (0)22 799 0700

Fax: +41 (0)22 799 0701

[www.internal-displacement.org](http://www.internal-displacement.org)